

Val de Marne  
Actif pour  
l'Initiative



MEMBRE DES RÉSEAUX



# STRUCTURES LOCALES PRIVILÉGIÉES POUR LE FINANCEMENT DE LA CRÉATION, REPRISE ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

2013

Avec le soutien de



# Sommaire

## 1. LES RÉSEAUX D’AFFILIATION

## 2. LES OUTILS

- Prêts d’honneur : VMAPI, FIDEP, IDFT, Réseau Entreprendre VdM
- Prêt NACRE
- Garanties d’emprunt bancaire: FAG/FGIF
- Outils spécifiques Economie Sociale et Solidaire

## 3. RÉSULTATS VMAPI / FIDEP / RÉSEAU ENTREPRENDRE VDM

## 4. LES RAISONS D’UN TAUX DE RÉUSSITE SUPÉRIEURE À LA MOYENNE NATIONALE

- Fonctionnement
- Collaboration avec les banques
- Accompagnement

## 5. POURQUOI LES BANQUES TRAVAILLENT-ELLES AVEC NOS RÉSEAUX?

- Les banques qui travaillent avec nous
- Les résultats de cette collaboration

# LES RÉSEAUX D’AFFILIATION

## INITIATIVE FRANCE

*Objectif :*



Favoriser le développement économique local en soutenant la création ou la reprise d'entreprise par le biais de Prêt d'honneur.

## FRANCE ACTIVE

*Objectif :*



Permettre l'insertion par l'activité économique en appuyant la création d'entreprise par le biais de cautionnement ou le soutien à des structures employant des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

## RÉSEAU ENTREPRENDRE

*Objectif :*



Apporter, avant et après la création, un accompagnement bénévole par des chefs d'entreprise expérimentés, membres du réseau.  
Remettre des prêts d'honneur aux porteurs de projets d'entreprises à potentiel, créatrices d'emploi à court terme.

# 2

## LES MOYENS DE FINANCEMENT D'UN PROJET DE CREATION OU DE REPRISE D'ENTREPRISE

- ❖ APPORTS EN FONDS PROPRES
- ❖ LES BUSINESS ANGELS ET LES SOCIÉTÉS DE CAPITAL RISQUE
- ❖ L'EMPRUNT BANCAIRE
- ❖ LE CRÉDIT VENDEUR
- ❖ LE PRÉLÈVEMENT SUR L'ENTREPRISE
- ❖ LES PRÊTS D'HONNEUR
  - Les plateformes France Initiative (*FIDEP* ou *VMAPI*)
  - Le prêt d'honneur Réseau Entreprendre VdM
  - Le prêt NACRE
  - Le fonds IDF Transmission

# LES PRÊTS D'HONNEUR

- Prêts sans intérêt ni garantie.
- Prêts consentis à la personne pour permettre de consolider les fonds propres de l'entreprise.
- Ils doivent être complémentaires à un financement bancaire
- Les prêts d'honneur facilitent l'obtention d'un prêt bancaire (*effet levier de 2 à 12*).
- Les projets sont défendus devant un comité d'experts (*chefs d'entreprises, banquiers, avocats, experts-comptables, ...*) qui décide de l'obtention des prêts.
- Cumul de certains prêts possible



**L'objectif de VM API, du FIDEP et du Réseau Entreprendre est de créer ou sauvegarder l'emploi.**

# PRÊT D'HONNEUR VMAPI

## PRÊT PERSONNEL

Taux 0% - Montant 1 000 à 25 000 €

Durée de remboursement : 1 à 5 ans - Différé possible de 6 mois

### Bénéficiaires :

Personnes physiques ayant un projet de création, développement (< 3 ans) ou reprise.

- Création d'entreprise jusqu'à 9 ETP à 3/5ans
- Reprise d'entreprise jusqu'à 4 ETP au moment de la demande
- Développement d'entreprise de 4 ETP maximum au moment de la demande sans dépasser 9 ETP à l'horizon de 5 ans

### Conditions d'obtention :

- Être implanté dans les villes adhérentes du Val de Marne
- En complément d'un prêt bancaire Professionnel

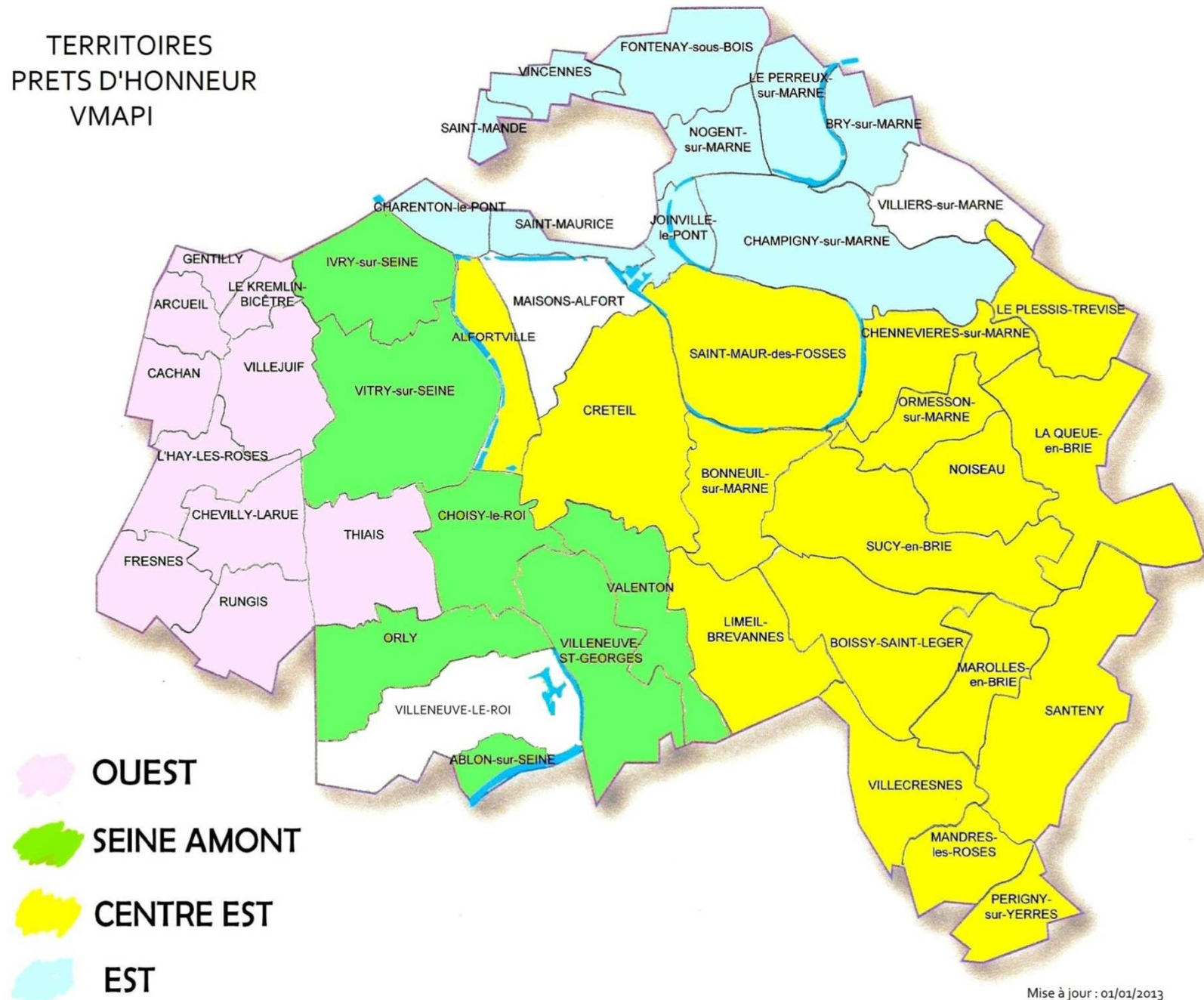
Possibilité de doubler ce montant en cas de reprise d'entreprise (*sous condition*)



**Diminution du risque encouru par la banque  
Implication plus forte du porteur de projet.**

# Zones géographiques d'intervention

TERRITOIRES  
PRETS D'HONNEUR  
VMAPI





# PRÊT D'HONNEUR FIDEP (FONDS POUR L'INITIATIVE ET LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES A POTENTIEL

## PRÊT PERSONNEL

Taux 0% - Montant 20 000 à 60 000 €

Durée de remboursement : maximum 5 ans - Différé possible de 3 à 6 mois

### Bénéficiaires :

- Personnes physiques ayant un projet de reprise de 5 ETP minimum au moment du rachat
- Dirigeants d'entreprise de 5 ETP minimum (dirigeants inclus) au moment de la demande effectuée après les 12 mois suivant l'immatriculation

### Conditions d'obtention :

- *Être implanté dans le Val de Marne*
- *Les entreprises reprises doivent justifier d'au moins 5 emplois équivalent temps plein, dirigeant inclus (quelque soit son statut social)*
- *En complément d'un concours financier extérieur*

Possibilité de compléter ce montant par un prêt IDFT de 3 000 € à 25 000 €



***Diminution du risque encouru par la banque  
Implication plus forte du porteur de projet.***



# PRÊT D'HONNEUR IDFT

## PRÊT PERSONNEL

Taux 0% - Montant 3 000 à 25 000 €

Durée de remboursement : 1 à 5 ans - Différé possible de 3 mois

### Bénéficiaires :

Projet de transmission d'entreprise (pas de rachat minoritaire de parts sociales)

### Conditions d'obtention :

- *En complément d'un prêt d'honneur VMAPI ou FIDEP.*
- *Le(s) demandeur(s) doit(vent) assurer lui(eux)-même(s) ou collaborer effectivement à la gestion de l'entreprise.*
- *L'entreprise doit être implantée en Ile de France (siège social et lieu principal d'exploitation).*
- *L'entreprise reprise doit être profitable.*
- *Le projet doit maintenir un effectif minimum de 3 ETP.*
- *Le montant du plan de financement doit être supérieur à 100 000€.*



# PRÊT D'HONNEUR Réseau Entreprendre® Val de Marne

## PRÊT PERSONNEL

Taux 0% - Montant 15 000 à 40 000 €

Durée de remboursement : 5 ans - Différé 18 mois

### Bénéficiaires :

Personnes physiques ayant un projet de création d'entreprise à potentiel

- Besoin de financement >70K€
- Création de 10 ETP à 3/5ans
- Entreprises déjà créées depuis moins 12mois avec moins de 4 ETP

### Conditions d'obtention :

- *Être implanté dans le Val de Marne*
- *En complément éventuel d'un prêt bancaire professionnel*

Possibilité de compléter ce montant par un prêt **Innotech** si Entreprise innovante



***Diminution du risque encouru par la banque  
Implication plus forte du porteur de projet.***

# PRÊT NACRE (VMAPI)

## PRÊT PERSONNEL

Taux 0% - Montant 1 000 à 10 000 €

Durée de remboursement : 1 à 5 ans

Bénéficiaires :

Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes, seniors...

Création ou reprise d'entreprises

Processus d'accompagnement financé par l'Etat sur 3 ans (*amont et aval*)



Cautions personnelles sur prêt bancaire associé limitées à 50%

Cumulable avec prêt d'honneur et garanties bancaires



***Diminution du risque encouru par la banque  
Implication plus forte du porteur de projet.***

Garantie à « première demande ».  
Paiement du montant garanti sous 30 jours dès le signalement du sinistre

## **La Garantie FAG**

Bénéficiaires : Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes, seniors...

Pourcentage Garanti : 65% du prêt bancaire professionnel  
Coût 2% du montant garanti  
Plafond de garantie : 45 000 €

Condition obligatoire: Cautions personnelles limitées à 50%

## **La Garantie FGIF (Fonds de garantie à l'initiative des Femmes)**

Bénéficiaires : Femme Gérante Majoritaire de l'entreprise

Pourcentage Garanti : 70 % du prêt bancaire professionnel  
Coût : 2,5% du montant garanti  
Plafond de garantie : 27 000€

Condition obligatoire: **Aucune** caution personnelle possible (*mais les gages et nantissement sur les biens financés par le prêt restent possibles*)



**Simplicité et rapidité**  
**Prise de risque limitée pour la banque**  
**Limitation des risques de contentieux.**

## 3

## LES RESULTATS VMAPI

Année	Nombre de projets financés	Montant total des financements	Montant moyen du prêt d'honneur	Montant moyen garanti	% projets suivis
2009	44	579 K€	11.179	14.935	30
2010	92	2.009 K€	13.700	15.300	30
2011	102	1.943 K€	12.105	15.605	40
2012	152	3.116 K€	11.849	14.567	40



<b>Année</b>	<b>Nombre de projets financés</b>	<b>Montant total des financements</b>	<b>Montant moyen du prêt d'honneur</b>
<b>2009</b>	12	352 K€	29.300
<b>2010</b>	18	605 K€	33.600
<b>2011</b>	14	502 K€	35.800
<b>2012</b>	25	775 K€	31.000

## 3

**LES RESULTATS Réseau Entreprendre® VAL DE MARNE**

<b>Année</b>	<b>Nombre de projets financés</b>	<b>Montant total des financements</b>	<b>Montant moyen du prêt d'honneur</b>
<b>2013</b>	4	105 K€	26.250

**Création fin septembre 2012**

# Pourquoi les banques travaillent-elles avec nos réseaux ?

## Simplicité

- Simplicité de la mise en place des outils
- Rapidité de déclenchement de la garantie

## Sécurité

- Étude approfondie et expérimentée des projets
- Diminution des risques
- Suivi personnalisé des entreprises
- Résultats bien supérieurs à la moyenne nationale

## Coopération

- Dialogue permanent
  - Travail en coopération avec les acteurs locaux.
- Apport de projets solides



## DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

2013



Avec le soutien de



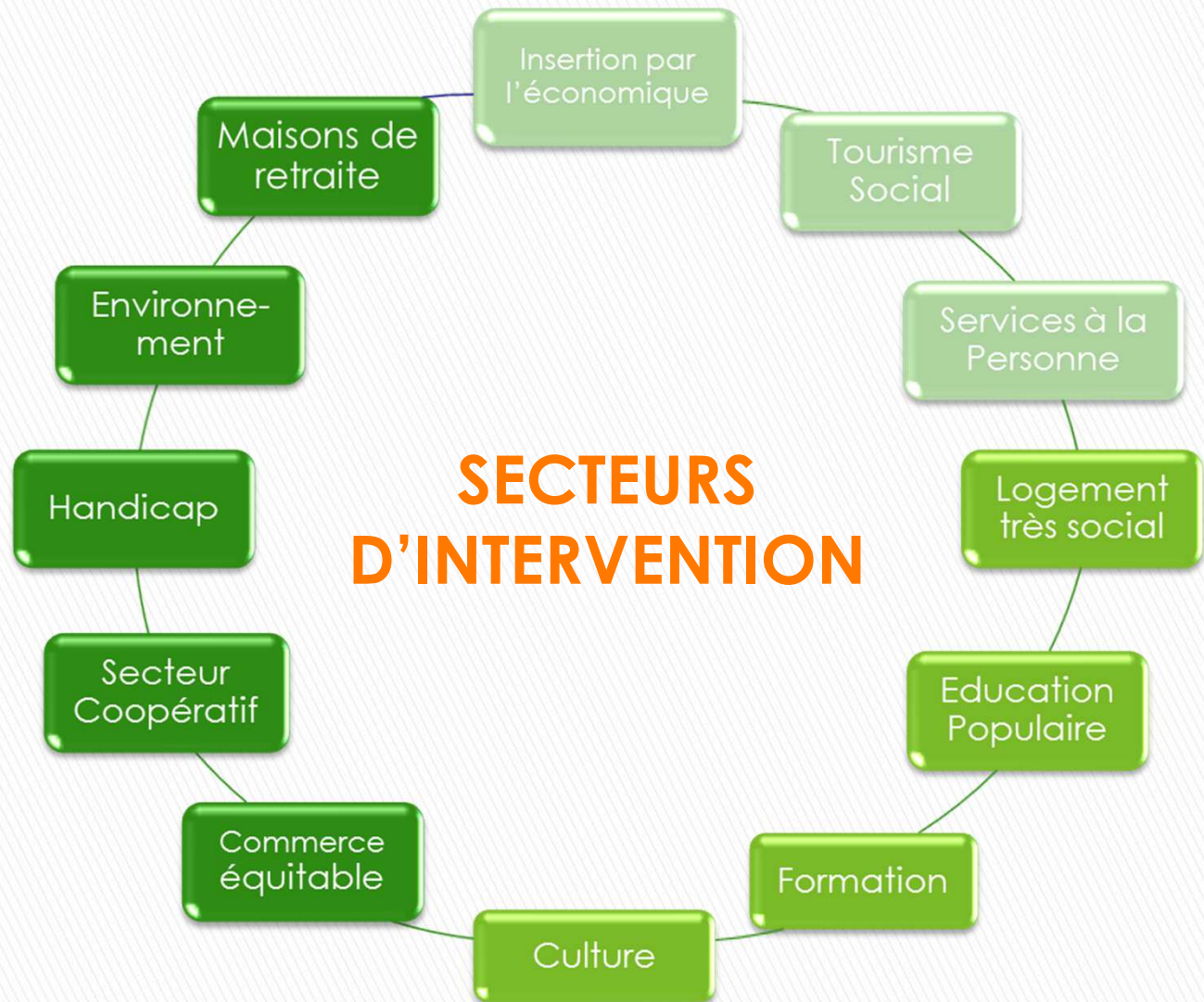
# CHAMPS D'INTERVENTION

## CRITERES D'ELIGIBILITE

1 AVOIR UNE **UTILITE SOCIALE**

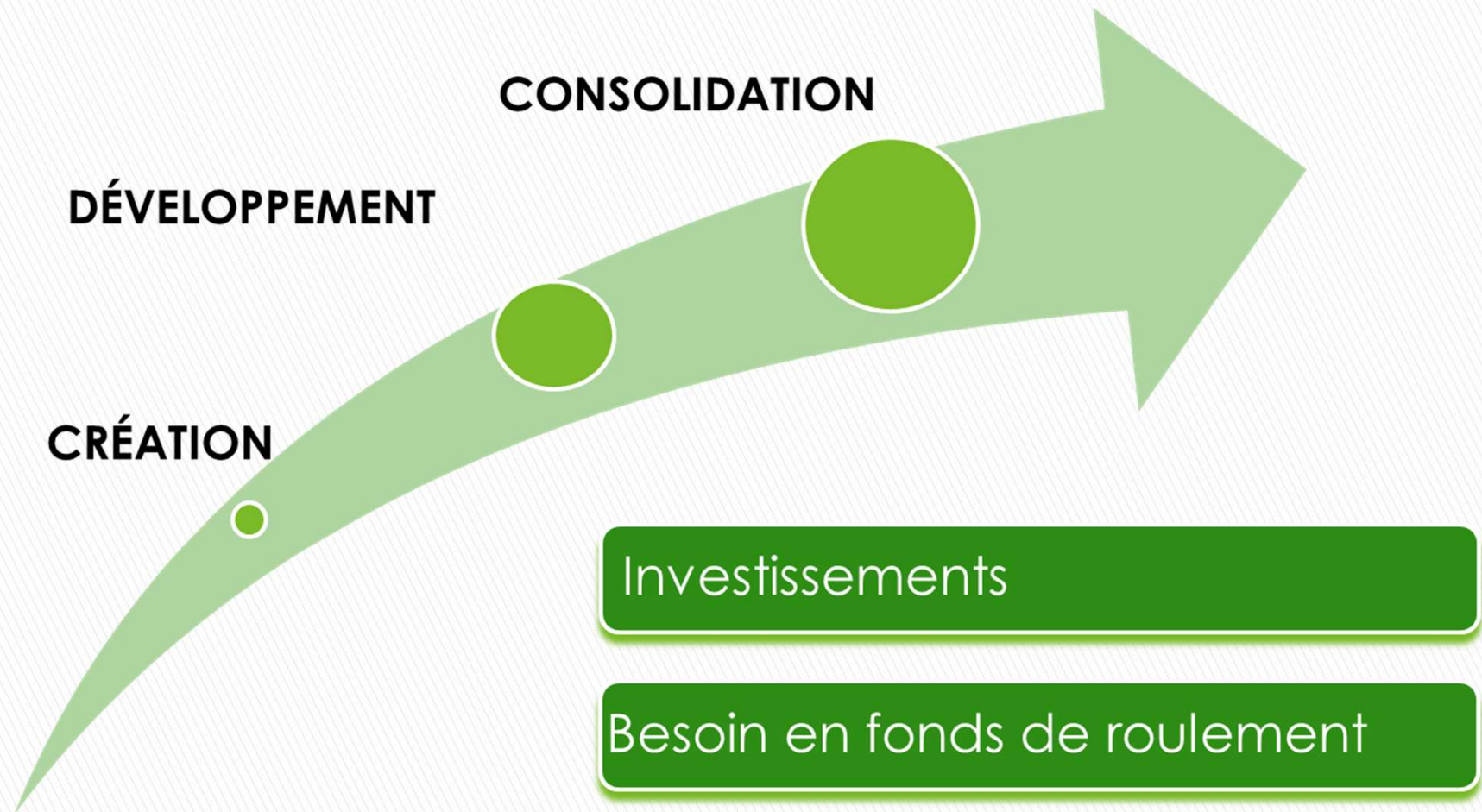
2 EXERCER UNE **ACTIVITE ECONOMIQUE**

3 CREER OU CONSOLIDER **DES EMPLOIS**



# DES SOLUTIONS ADAPTEES

Val de Marne Actif Pour l'Initiative finance chaque étape de la vie d'un projet :



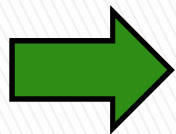
# SOLUTIONS DE FINANCEMENT

Prêts à taux réduits  
0% ou 2%

de 1 000€ à 1 500 000 €

Garanties  
sur emprunts bancaires

Jusqu'à 45 000 € garantis



**Notre intervention favorise :**

1. le **développement de l'activité et de l'emploi de votre structure.**
2. A pour ambition de faire **effet de levier sur d'autres financements** publics ou privés.

# GAMME D'OUTILS

Nom de l'outil	PUBLIC	MONTANT (jusqu'à ...)	DUREE	COUT
<b>GARANTIES D'EMPRUNT BANCAIRE</b>				
France Active Garantie	Toute entreprise solidaire ou association	<b>45 000 € de garantie</b>	<b>5 ans maximum</b>	<b>2% du montant garanti</b>
FGIE	SIAE	<b>60 000 € de garantie</b>	<b>Entre 2 et 12 ans</b>	<b>2,5% du montant garanti</b>
FGAP	Entreprise adaptée	<b>250 000 € de garantie</b>	<b>Entre 2 et 15 ans</b>	<b>2 à 2,5% du montant garanti</b>
<b>APPORTS FINANCIERS REMBOURSABLES</b>				
Contrat d'amorçage associatif	Petite association	<b>10 000 €</b>	<b>Entre 1 an et 1 an ½</b>	<b>Aucun</b>
Contrat d'Apport Associatif	Toute association	<b>30 000 €</b>	<b>Entre 2 et 5 ans</b>	<b>Aucun</b>
FRIS (Fonds Régional d'Investissement Solidaire)	Toute entreprise solidaire ou association	<b>60 000 €</b>	<b>5 ans (7 ans dans certains cas)</b>	<b>2% par an</b>
SIFA /FCP IE		<b>1 500 000 €</b>		
<b>AUTRES</b>				
Le Fonds de Confiance	Appui à la réalisation d'une étude action pour toute structure qui souhaite créer une nouvelle entreprise sociale	<b>20 000 euros</b>	<b>/</b>	<b>/</b>

# CHEMINEMENT D'UN PROJET

Pour agir, VMAPI , FIDEP et Réseau Entreprendre® apportent au porteur de projet :



- Accueil
- Identification des besoins
- Aide au montage financier (tour de table financier et intermédiation bancaire)

- Validation de la faisabilité économique du projet
- Analyse financière
- Calibrage de l'apport financier

- Comité d'engagement
- Apports en fonds propres : prêt d'honneur
- Garanties sur emprunts bancaires

- Suivi de la situation de l'entreprise
- Conseil et orientation vers des organismes d'accompagnement



# CONTACT FIDEP

PRÉSIDENT DENIS DRIGUET

## ACCUEIL

Téléphone : 01.49.56.57.70

Email : [contact@fidep.fr](mailto:contact@fidep.fr)

Site Internet : [www.fidep.fr](http://www.fidep.fr)

## – NOS PARTENAIRES:



FIDEP Val de Marne, 8, place Salvador Allende , 94011 CRETEIL Cedex

# Val de Marne Actif pour l'Initiative

MEMBRE DES RÉSEAUX



- **Accueil** :

Téléphone : 01.43.91.13.33

Mail : [contact@vmapi.org](mailto:contact@vmapi.org)

- **Site internet** :

[www.vmapi.org](http://www.vmapi.org)

<https://www.facebook.com/ValDeMarneActifPourLInitiative>





# réseau **entreprendre** *val de marne*

Président : Alain Philippe Etlin

- **Accueil :**

33 rue Pierre Brossolette 94000 CRETEIL

Tel : +33170086311

Mail : valdemarne@reseau-entreprendre.org

- **Site internet :**

[www.reseau-entreprendre.org](http://www.reseau-entreprendre.org)

